ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 1801

Texte de la question

Au moment où le prix du carburant connaît une nouvelle hausse, M. Dino Cinieri attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les difficultés que rencontrent les VRP dont les frais de carburant représentent en moyenne un quart de leurs dépenses professionnelles. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qui pourraient être prises pour freiner l'augmentation du budget des commerciaux qui entraîne une perte conséquente de leur pouvoir d'achat due aux augmentations régulières des prix du carburant.

Texte de la réponse

Le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a pris connaissance à la question relative aux difficultés que rencontrent les voyageurs représentants placiers dues aux augmentations régulières des prix du carburant. Le Gouvernement est conscient des difficultés engendrées par l'augmentation des cours du pétrole et de ses conséquences sur l'activité des voyageurs représentants placiers (VRP). Pour autant, la réglementation communautaire, fixée par la directive n° 003196 du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, n'ouvre pas la possibilité de recourir à des défiscalisations sectorielles en matière de TIPP. Ainsi, les dérogations sectorielles (taxis par exemple), dont bénéficiaient la France, ont expiré au 31 décembre 2006. Par ailleurs, dans un contexte budgétaire contraint, toute baisse de la fiscalité sur les carburants serait hautement préjudiciable pour l'équilibre des finances publiques. Enfin, la hausse des prix du carburant pèse sur les charges de nombreux secteurs d'activité, de manière différenciée mais surtout généralisée. Dans ce contexte, il n'est pas envisagé de modifier les taux de TIPP applicables à ces produits que ce soit de manière générale ou restreinte à certains secteurs d'activité.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1801
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Économie, finances et emploi
Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5020
Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3238